

**COMMUNE DE TRONGET****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République Française  
Département de l'Allier  
Arrondissement de Moulins

Date de convocation :  
05/02/2024

Nombre de conseillers :  
En exercice : 14  
Présents : 12  
Votants : 14

*Le quorum étant atteint, le  
Conseil Municipal peut  
valablement délibérer.*

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 13 février 2024 à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie sise 8 passage de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Jean-Marc DUMONT.

Présents : Patrick AMATHIEU, Elena BARANSKI, Laurent BRUN, Daniel CANTE, Jean-Marc CARTE, Alain DETERNES, Jean-Marc DUMONT, Audrey GERAUD, Stéphane HERAULT, Pascal RAYNAUD, Patricia RAYNAUD, Sylvain RIBIER, Franck VALETTE, Annie WEGRZYN

Excusés : Laurent BRUN et Patricia RAYNAUD.

Pouvoirs : Patricia RAYNAUD donne pouvoir à Audrey GERAUD ; Laurent BRUN donne pouvoir à Franck VALETTE

Secrétaire de séance : Alain DETERNES

---

**Demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Allier au titre du  
dispositif de solidarité départementale année 2024**  
**N°10/2024**

---

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les investissements suivants sont éligibles à une subvention du Conseil départemental de l'Allier au titre du dispositif de solidarité départementale pour l'année 2024 :

- Isolation des logements communaux : 9 413,10 € HT
- Remplacement du lave-vaisselle cantine maternelle : 2822,10 € HT
- Achat d'un compresseur : 726,82 € HT
- Achat de deux batteries pour autolaveuse : 537,84 € HT
- Remplacement radiateurs petit côté salle des fêtes et logement des kinésithérapeutes : 7299,80€ HT
- Remplacement cabine de douche et mitigeur lavabo logement sis 1, route de Moulins : 2874,11€ HT

Coût total : 23 673,77€ HT

Ces investissements peuvent bénéficier d'une subvention à hauteur de 50% du coût H.T. du projet sur un montant maximum subventionnable de 10 000 € H.T, soit une subvention de 5 000 €.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

Coût total : 23 673,77 € HT

Département : 5 000 € HT

Autofinancement : 18 673,77 € HT

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :**

- d'approuver le projet ainsi que le plan de financement exposé ci-dessus,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2024,

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 003-210302923-20240213-DEL20240113\_10-DE

**- de solliciter une subvention du Conseil départemental de l'Allier dans le cadre du dispositif de solidarité départementale au titre de l'année 2024,**  
**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de ladite délibération.**

ONT VOTE POUR : 14

ONT VOTE CONTRE : /

SE SONT ABSTENUS : /

ACTE EXECUTOIRE

Reçu par le représentant de l'Etat le 15 février 2024

et publié le 16 février 2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Fait à Tronget, le 14 février 2024

Le Maire,



**Jean-Marc DUMONT**